



À la séance régulière des membres du conseil de la Ville de La Sarre tenue le 05 mai 2015, à 19 h 30 en l'endroit habituel et où sont présents le maire, monsieur Normand Houde, ainsi que mesdames et messieurs les conseillers Rita B. Barrette, Renée Thiboutot, Sébastien Bélisle, Richard Mailloux et Louis Côté formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Normand Houde.

Étaient également présents: monsieur François Casaubon, directeur général et greffier, monsieur Jocelyn Caron, directeur des travaux publics, monsieur Richard Michaud, directeur-adjoint des travaux publics; monsieur David Poirier, directeur de l'urbanisme, ainsi que mesdames Marie-Pier Anglehart, inspectrice municipale et Ginette Coulombe, secrétaire.

Était absent : Le conseiller Yves Dubé.

2015-66

Le procès-verbal de la séance du mois précédent ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par la conseillère Renée Thiboutot, appuyé par le conseiller Louis Côté et résolu que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

2015-67

Il est proposé par le conseiller Richard Mailloux, appuyé par la conseillère Rita B. Barrette et résolu, les crédits étant actuellement disponibles, que soit approuvée pour paiement la liste des comptes payés et à payer au 30 avril 2015, au montant de 927 709,40 \$.

Monsieur Daniel Hamel, représentant de la firme Deloitte s.e.n.c.r.l./rrl. informe l'assemblée de la situation financière de la Ville de La Sarre.

2015-68

Il est proposé par la conseillère Renée Thiboutot, appuyé par le conseiller Richard Mailloux et résolu d'approuver tels que présentés les états financiers consolidés de la Ville de La Sarre au 31 décembre 2014, montrant des revenus consolidés de l'ordre 12 154 969 \$ et des dépenses totalisant 12 854 146 \$, soit un excédent des dépenses sur les revenus au montant de 525 592 \$.

2015-69

Il est proposé par le conseiller Louis Côté, appuyé par la conseillère Renée Thiboutot et résolu d'approuver tels que présentés les états financiers de l'Office municipal d'habitation de La Sarre au 31 décembre 2014, montrant des produits de 484 358 \$ et des charges totalisant 483 329 \$, soit un excédent des produits sur les charges au montant de 1 029 \$.

2015-70

Il est proposé par le conseiller Louis Côté, appuyé par le conseiller Richard Mailloux et résolu que soit approuvé tel que lu le premier projet de règlement numéro 04-2015, intitulé : *Modifiant le règlement de zonage pour établir des normes concernant divers types de bâtiment secondaires*, dit premier projet de règlement entrant en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la loi.

2015-71

Lecture faite du règlement numéro 03-2015, il est proposé par la conseillère Renée Thiboutot, appuyé par le conseiller Louis Côté et résolu que soit approuvé tel que lu le règlement numéro 03-2015



intitulé *Règlement modifiant le règlement numéro 07-2002 concernant les commerçants non-résidents*, dit règlement entrant en force et en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la Loi.

2015-72

Il est proposé par la conseillère Renée Thiboutot, appuyé par le conseiller Richard Mailloux et résolu d'approuver le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR-03) de la MRC d'Abitibi-Ouest.

2015-73

Il est proposé par le conseiller Louis Côté, appuyé par le conseiller Richard Mailloux et résolu d'entériner le contrat à intervenir entre Suzanne Labelle et la Ville de La Sarre, concernant l'achat par la municipalité du lot 3 871 274 du cadastre du Québec, pour la somme de 2000 \$.

Le maire, monsieur Normand Houde est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, le document susmentionné.

2015-74

Il est proposé par le conseiller Louis Côté, appuyé par le conseiller Richard Mailloux et résolu d'entériner le projet d'entente concernant la cession au ministère des Transports du Québec d'une partie du lot 3 541 593, cadastre du Québec, au montant de 1 241 \$.

Le maire, monsieur Normand Houde est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, le document susmentionné.

2015-75

Il est proposé par la conseillère Renée Thiboutot, appuyé par le conseiller Richard Mailloux et résolu d'entériner l'entente numéro 850878869 à intervenir entre la Ville de La Sarre et le ministère des Transports du Québec, concernant *Le balayage et nettoyage de la chaussée et des accotements sur les routes 111 et 393, dans la municipalité de La Sarre., MRC et circonscription électorale d'Abitibi-Ouest.* pour la somme de 14 300 \$.

Le maire, monsieur Normand Houde est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, le document susmentionné.

ATTENDU QUE le schéma couverture de risques de la MRC d'Abitibi-Ouest est entrée en vigueur le

ATTENDU QUE la Loi sur la sécurité incendie (LRQ, chap. S-3.4) prévoit que :

Art. 13 : *«Les municipalités locales doivent fournir à l'autorité régionale les informations nécessaires à l'élaboration du schéma...»*

Art.34 : *«Toute municipalité locale sur le territoire de laquelle est survenu un incendie doit communiquer au ministre, au plus tard le 31 mars de l'année qui suit l'incendie, la date, l'heure et le lieu de survenance de l'incendie, la nature des*



préjudices, l'évaluation des dommages causés et, s'ils sont connus, le point d'origine, les causes probables et les circonstances immédiates de l'incendie que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens endommagés et le déroulement des événements.»

ATTENDU QUE le ministre de la Sécurité publique compile les informations transmises par les autorités locales dans une banque de données informatiques;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi-Ouest a procédé à l'embauche d'un coordonnateur en sécurité incendie;

2015-76 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Louis Côté, appuyé par le conseiller Richard Mailloux et résolu que le Conseil autorise le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi-Ouest à accéder aux déclarations incendie du ministère de la Sécurité publique produites par le Service de prévention des incendies.

2015-77 Il est proposé par la conseillère Renée Thiboutot, appuyé par le conseiller Louis Côté et résolu que le maire, monsieur Normand Houde soit autorisé à assister aux assises annuelles de l'UMQ qui se tiendront du 21 au 24 mai à Gatineau.

2015-78 Il est proposé par la conseillère Renée Thiboutot, appuyé par la conseillère Rita B. Barrette et résolu d'autoriser la tenue de l'activité «Relais-école pour la vie» dans les rues et voies publiques de la municipalité, entre 13 h 30 et 15 h le 12 juin prochain, dite activité organisée dans le cadre du *Relais pour la vie*.

Une première équipe arrivant de la route 393 Nord empruntera l'avenue des Chênes, la Principale et la 12^e Avenue Est; une deuxième équipe arrivera de la route 111, suivra la rue Principale et la 12^e Avenue Est. Vers 14 h 30, les participants marcheront des Autobus Boréal, vers la 12^e Avenue Est, pour se rendre à la Polyno.

Les membres du conseil prennent connaissance d'une demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 569, 2^e Rue Est, où le garage existant se trouve à une distance de 0,23 mètre à ciel ouvert de la ligne latérale de lot quand il devrait se trouver à 0,60 mètre.

Compte tenu que le bâtiment érigé dans les années 80 ne pose aucun inconvénient aux propriétés avoisinantes;

2015-79 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Louis Côté, appuyé par le conseiller Richard Mailloux et résolu d'accorder une dérogation mineure pour le garage de la propriété du 569, 2^e Rue Est.

2015-80 Il est proposé par le conseiller Richard Mailloux, appuyé par le conseiller Louis Côté et résolu que soient approuvés les travaux tels que soumis dans le cadre de la reddition des comptes du programme TECQ.



2015-81

Il est proposé par la conseillère Renée Thiboutot, appuyé par le conseiller Richard Mailloux et résolu que soit déposé le projet «Un gazebo au Parc Rotary», dit projet considéré comme priorité numéro 1 par la Municipalité et présenté par la Ville de La Sarre à la Commission de la ruralité de la MRC d'Abitibi-Ouest, dans le cadre du pacte rural. L'aide financière sollicitée s'établit à 15 000 \$, alors que le montant défrayé par la Ville sera de 5 000 \$. Ce projet sera inclus au plan de développement local de la municipalité

Monsieur David Poirier, directeur de l'urbanisme, est par la présente autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document pouvant donner effet à la présente résolution.

2015-82

Il est proposé par le conseiller Louis Côté, appuyé par le conseiller Richard Mailloux et résolu que la séance soit levée.

Normand Houde
Maire

François Casaubon
Greffier